

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Professional Services Online & Temporary Help  
Services Division/Division des services professionnels  
en ligne et d'aide temporaire  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ProServices/ProServices	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZT-120001/E	<b>Date</b> 2014-12-02
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60ZT-120001	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>File No. - N° de dossier</b> 009zt.E60ZT-120001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZT-009-27511	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b>	2014-03-31
<b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-11</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hickey, Natasha	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 009zt
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6896 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-9235
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZT-120001/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZT-120001

Amd. No. - N° de la modif.

009

File No. - N° du dossier

009ztE60ZT-120001

Buyer ID - Id de l'acheteur

009zt

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Voir document ci-joint.

## Modification 009

### **Raison de la modification :**

1. Répondre aux questions des soumissionnaires.

### **Questions et réponses :**

**Q100.** Notre entreprise a obtenu récemment un arrangement en matière d’approvisionnement ProServices. Or, certaines catégories que nous avons soumissionnées nous ont été refusées parce que notre client n’a pas répondu en temps voulu. Notre entreprise veut donc soumissionner de nouveau pour les catégories qu’elle n’a pas obtenues. Pouvez-vous confirmer si nous devons soumettre de nouveau tous les documents que nous avons présentés dans notre soumission initiale (comme toutes les déclarations et les attestations du soumissionnaire), ou bien s’il existe un processus simplifié pour les entreprises qui présentent une soumission pour la deuxième fois?

**R100.** Veuillez consulter la section « Pour les soumissionnaires qui sont des « fournisseurs existants » de la Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions dans le cadre de la mise à jour trimestrielle de la DAMA dans le site Web Achats et ventes.

**Q101.** Je suis en train de remplir le formulaire en ligne de ProServices et j’ai une question concernant le critère obligatoire O.1 (Nombre minimum d’années d’existence de l’entreprise). J’étais copropriétaire d’une entreprise et j’ai fait des contrats avec le gouvernement fédéral pendant plus de 10 ans de 2002 à 2013. Je me suis retiré des affaires il y a un an, et des ministères et agence désire m’inviter à soumissionner sur des projets. Toutefois, j’ai obtenu mon NEA le 20 octobre 2014.

**Question 1 :** Pourriez-vous svp m’indiquer comment je dois inscrire ma réponse dans le système ProServices pour le critère O.1 compte tenu de ma situation ?

**Question 2 :** Aussi, est-ce que je peux donner en référence des projets et contacts dans les ministères pour les projets que j’ai réalisés lorsque j’étais encore copropriétaire d’une entreprise ?

**R101. Réponse 1 :** Comme indiqué dans la Demande d’arrangement en matière d’approvisionnement au critère O.1, Nombre minimum d’années d’existence de l’entreprise, un soumissionnaire doit exercer ses activités depuis au moins un (1) an à partir de la date de fin de la période de mise à jour de l’invitation à soumissionner. Les entreprises nouvellement établies qui ne respecteront pas ce critère obligatoire seront jugées non conformes. Puisque votre entreprise n’a été établie qu’en octobre 2014, le critère obligatoire concernant le nombre minimum d’années d’existence de l’entreprise ne sera respecté qu’en octobre 2015.

## Modification 009

**Réponse 2 :** Seuls les « contrats » émis à l'entité légale utilisé pour présenter la soumission peuvent être utilisés comme justification de référence en réponse à la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) pour ProServices, puisque nous préqualifions l'entité légale qui a présentée la soumission (nous ne déterminons pas si la personne possède l'expérience demandée). Si vos « contrats » précédents vous étiez copropriétaire d'une entité légale dont vous vous êtes retiré, ces références ne peuvent pas être utilisées pour justifier les catégories pour votre « nouvelle » entité légale. Ces contrats précédents ont été accordés à une entité légale associée à votre ancienne entité légale et non pas sous laquelle vous présentez votre soumission actuelle pour ProServices.

Les projets que vous utilisez pour justifier vos catégories dans le cadre de la DAMA pour ProServices doivent avoir été réalisés par la même entité légale qui présente la soumission pour ProServices.

**Q102. J'ai soumis les versions papier des documents pour ce trimestre-ci, et les versions électroniques sont prêtes à être soumises en ligne. Puis-je citer en référence le même projet pour plus d'une catégorie du volet soumissionné?**

**R102.** Oui. Veuillez vous reporter à la question 93 de la modification 008.

**Q103. Je suis en train de faire les démarches nécessaires pour être sélectionné sous ProServices. J'ai déjà présenté toute l'information à soumettre en ligne. Je me pose toutefois une question au sujet de la copie papier de l'attestation C à soumettre. Existe-il un formulaire à remplir et à remettre expressément pour le code de conduite? Si c'est le cas, je ne suis pas parvenu à le trouver. Je sais que je dois prouver que mon entreprise existe depuis au moins un an, communiquer le nom officiel du propriétaire et remettre la pièce jointe B.**

**R103.** Veuillez vous reporter à la question 42 de la modification 002 et aux questions 59 et 76 de la modification 004.

Veuillez aussi prendre note que, pour être jugée recevable et conforme, une soumission doit respecter chacune des exigences obligatoires de cette mise à jour de l'invitation à soumissionner, ainsi que toutes les exigences obligatoires décrites dans la Pièce jointe A, Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

**Q104. Notre entreprise, s'est qualifiée dans le cadre des DAMA suivantes :**

- **E60ZN-13TSSB**
- **E60ZN-13TSPS**
- **EN578-055605**

**Pourriez-vous nous indiquer si nous avons des documents à fournir dans le cadre de la DAMA E60ZT-120001/E?**

## Modification 009

**R104.** Oui, les invitations à soumissionner pour les services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), les services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTC) [services centrés sur les tâches seulement] et ProServices comportent toutes des critères obligatoires distincts et exigent la présentation et l'évaluation de soumissions séparées si un soumissionnaire souhaite devenir un fournisseur préqualifié. Elles constituent des demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) distinctes, pour lesquelles les fournisseurs peuvent présenter des soumissions en vue de se prévaloir des différentes possibilités de se qualifier (également appelées mises à jour trimestrielles) pour chaque méthode d'approvisionnement.

Veuillez consulter la section « Pour les soumissionnaires qui sont des « fournisseurs existants » de la Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions dans le cadre de la mise à jour trimestrielle de la DAMA dans le site Web Achats et ventes.

Veuillez également vous reporter aux questions 6 et 23 (i) de la modification 001.

**Q105.** Justification des références et sous-traitance

**Ma compagnie avait un contrat de sous-traitance avec une compagnie XYZ pour accomplir le travail d'un contrat de service que la compagnie XYZ avait avec un ministère. C'est ma compagnie qui a accomplie l'entièreté des travaux pour le ministère. Je communiquais et livrais les documents et services directement avec le ministère. Ma compagnie recevait les paiements de la compagnie XYZ, qui elle était payée par le ministère. Évidemment, la compagnie XYZ se gardait un profit dans la transaction. Dans la justification des références (O.3), puis-je mettre le ministère et sa personne-ressource comme client? Il y a conflit d'intérêt (réel ou apparent) de la compagnie XYZ à valider le projet en référence. En effet, si ma compagnie est pré-qualifiée pour l'AMA de ProServices, je deviendrai un potentiel compétiteur de la compagnie XYZ.**

**R105.** Oui, le soumissionnaire peut citer le nom du client au ministère en question à titre de référence pour l'exigence O.3, Justification des références. On recommande cependant au soumissionnaire de citer en référence le nom d'une personne-ressource de l'entreprise XYZ, puisque celle-ci agissait comme entrepreneur principal dans l'exemple donné ci-dessus.

Veuillez également vous reporter à la question 9 de la modification 001.

**Q106. (i) Il y a un certain nombre de formulaires à remplir. Or, apparemment, Adobe Acrobat ne permet pas de les remplir directement dans le logiciel. Est-ce exact? Il semble plutôt qu'on doit les imprimer et les remplir manuellement. Voilà qui est dépassé! Est-ce le cas, ou doit-on plutôt les remplir dans le portail en ligne du Système des services professionnels centralisés? Veuillez confirmer.**

**(i) La validité d'une soumission dure-t-elle seulement 220 jours à partir de la date d'approbation? J'ose espérer qu'une fois qu'un fournisseur est présélectionné, il peut mettre sa soumission à jour sans devoir refaire tout le processus de soumission. Pouvez-vous confirmer ce qu'il en est?**

## Modification 009

- R106. (i)** Vous ne pouvez pas saisir les renseignements à donner directement dans Adobe Acrobat. Vous devez plutôt imprimer les formulaires et les remplir manuellement, car certains formulaires exigent une signature. Pour obtenir la liste des renseignements qui doivent être saisis dans la composante de collecte des données et des documents qui devraient être soumis sous forme papier, reportez-vous au critère 2 de la version modifiée du tableau de présentation des soumissions dans la modification 001 (« Modifier le tableau de présentation des soumissions de la partie 3 [Instructions pour la préparation des soumissions] »). Il appartient à chaque soumissionnaire de lire tous les documents liés à cette mise à jour de l'invitation à soumissionner et de s'assurer que toutes les exigences obligatoires sont satisfaites.
- (ii) La période de validité des soumissions correspond au temps dont TPSGC dispose pour évaluer celles-ci, c'est-à-dire 220 jours à partir de la date de clôture de la mise à jour de l'invitation à soumissionner. À cet égard, reportez-vous au point 2., Période de validité des soumissions, qui figure dans la Partie 2, Instructions à l'intention des fournisseurs, de la plus récente mise à jour trimestrielle de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement pour ProServices, sur le site Web Achats et ventes.

Une fois que vous serez préqualifié, vous devrez présenter une autre soumission seulement lorsqu'un nouvel appel d'offres sera lancé, afin de conserver votre arrangement en matière d'approvisionnement pour ProServices. Veuillez aussi consulter l'information que vous trouverez dans la rubrique « Le nouvel appel d'offres par rapport à la mise à jour », sur la page Web « Conseils pour les fournisseurs », à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/conseils-guidance-fra.html>.

**Q107. Bien que mon entreprise ait moins d'un an, l'actionnaire - xyz - possède une vaste expérience. Cette expérience permettrait-elle à mon entreprise de répondre à la condition selon laquelle elle doit être en activité depuis au moins un an?**

**R107.** Non, une entreprise qui est en activité depuis moins d'un an ne peut pas citer l'expérience de son actionnaire. Conformément au critère O.1, Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, à la pièce jointe « A » de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) de ProServices :

**O.1 Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise :**

- a) Le soumissionnaire doit exercer ses activités depuis au moins un (1) an à partir de avant la date de fin de la période de mise à jour de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit présenter une preuve documentée de son statut (par exemple, le certificat de constitution, l'enregistrement d'entreprise ou une déclaration de revenus) confirmant le nombre d'années depuis lequel la société est en affaires, afin de respecter cette exigence.

### **Modification 009**

- b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, un des membres de la coentreprise doit satisfaire à cette exigence. La coentreprise doit prouver qu'il satisfait à cette exigence de la même façon qu'il est indiqué à l'alinéa a) ci-dessus.

De plus, veuillez noter que dans le cadre de la DAMA pour ProServices, on permet aux fournisseurs (soit une personne morale qui détenait un numéro d'entreprise-appvisionnement (NEA)) de présenter une soumission en réponse à la demande de soumissions. La DAMA pour ProServices ne permet pas aux personnes physiques de présenter une soumission.